

Aigle botté

Aquila pennaas (Gmelin, 1788)

Code NATURA 2000 : A 092

Enjeu local de conservation très fort

Classification

Ordre : Falconiformes

Famille : Accipitridés

Statuts de l'espèce

Directive Oiseaux	An I
Convention de Berne	An II
Convention de Bonn	An II
Convention de Washington	An II
Loi française	P
Liste Rouge Monde	LC
Liste Rouge Europe	SPEC 3 . R
Liste Rouge France	VU
Liste Rouge Auvergne	VU



Photo : Romain Riols - LPO Auvergne

Diagnostic synthétique

Le nombre de couple est estimé entre 15 et 20 couples pour l'ensemble du site. L'aigle botté niche en milieux forestiers et chasse dans les milieux ouverts. Pour cette espèce, le maintien de la tranquillité autour du nid, mais aussi de haies, d'alignement d'arbre et plus généralement d'une agriculture extensive est à favoriser.

Description générale de l'espèce

Caractères morphologiques

Il existe deux formes de plumage :

- la forme claire a le dessous corps et l'avant des ailes blanc cassé qui contrastent avec les rémiges noires ;
- la forme sombre est entièrement brune.

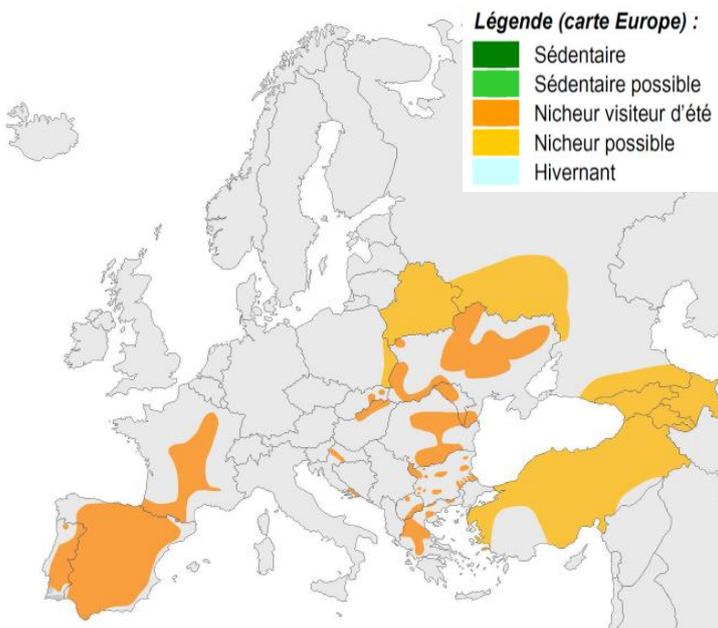
Les deux formes ont le dessus du corps et des ailes brun.

Les points blancs de chaque côté du cou, caractéristiques, sont communs aux deux formes. Il est possible d'observer une forme rousse considérée comme intermédiaire. Le mâle est plus petit que la femelle.

Répartition géographique

L'Aigle botte présente une distribution très fragmentée qui couvre le Maghreb, l'Europe sud occidentale et orientale, l'Asie Mineure et Centrale, l'ouest de la Mongolie et la Russie jusqu'aux environs du lac Baikal. Les populations européennes, migratrices, hivernent en Afrique subsaharienne et ponctuellement dans le bassin méditerranéen.

En Europe, l'espèce niche principalement dans le Sud- Ouest et l'Est du continent. Les deux bastions européens de l'espèce sont la Russie et l'Espagne, devant la France, le Portugal, l'Ukraine et la Turquie.



En France, l'espèce est présente le long d'une diagonale sud-ouest / nord-est reliant les Pyrénées orientales à la Bourgogne en passant par le massif Central. Les plus fortes densités se rencontrent dans la partie occidentale des Pyrénées.

Si l'Aigle botté se reproduit dans les quatre départements de l'Auvergne, il y est cependant relativement localisé. Il occupe préférentiellement les grandes vallées encaissées de l'étage collinéen, excepté dans le département de l'Allier où il utilise l'ensemble des chênaies domaniales du département, ainsi que les massifs forestiers de la Sologne bourbonnaise. Le Cantal est le bastion régional de l'Aigle botté, il y occupe les grands complexes des vallées et gorges des bassins du Lot et de la Dordogne et leurs principaux affluents (Truyère, Bès, Goul / Chavanon, Rhue, Santoire, Mars, Auze, Cère, Maronne).

Biologie et écologie

Régime alimentaire

Les observations et analyses du régime alimentaire de l'espèce dans la région Auvergne montrent une forte prédominance d'oiseaux de taille petite à moyenne (fringilles, hirondelles, turdidés, colombidés et petits corvidés), auxquelles s'ajoutent quelques jeunes lagomorphes et lézards verts, plus rarement des micromammifères (FOMBONNAT, 2004 ; NORE, 2007 ; RIOLS & RIOLS, 2009). Les lézards verts constituent vraisemblablement une part plus importante du régime alimentaire dans les gorges du sud de la région (Truyère et Haut Allier) et une consommation importante de campagnols terrestres (37%) est notée chez les couples de la haute vallée de la Dordogne où les proches plateaux accueillent de fortes pullulations (RIOLS, *op.cit*).

Reproduction et activités

Les sites de nidification apparaissent systématiquement localisés dans le tiers supérieur de fortes pentes et le plus souvent à moins de 50 m en dessous de la rupture entre plateau et pente.

Les couples sont fidèles à leurs nids, surtout si la reproduction connaît un succès - une aire est ainsi utilisée depuis 16 ans en forêt de Tronçais - (FOMBONNAT, *com.pers.*), la recharge de l'aire ne porte alors généralement que sur l'apport de matériaux verts.

Migrations

L'Aigle botté revient d'Afrique sahélienne (ou du pourtour méditerranéen) à partir des tous derniers jours de mars, très exceptionnellement un 10 mars 2008 mais surtout dans la première décade d'avril. L'envol des jeunes a lieu entre le 20 juillet et la mi-août, leur émancipation est très longue (7 à 8 semaines) et les familles sont encore observées sur les sites de nidification à la mi-septembre, parfois jusqu'à la fin du mois.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Effectif européen : 3000-5600 (Russie et Turquie exceptées)

Effectif national : 380-650

Effectif régional : 80-135 (70-118 ; 18,2 %)

Cantal : 30-60

L'Auvergne semble concernée à la fois par les populations de plaine du nord-est de la France parfois en régression et celles du sud et du sud-ouest, en bonne santé, voire en expansion.

Description sur le site

Caractéristique de l'habitat d'espèce sur le site (effectif et état de conservation)

L'espèce niche dans les forêts de feuillus ou mixtes, principalement dans la partie supérieure d'une pente. L'Aigle botté étant très sensible au dérangement son habitat de nidification doit être calme.

Etat de la population

15 à 20 couples sont notés au sein du site, 6 à 8 couples sur les 20 km² de boisements riverains au barrage de Grandval, une des densités les plus fortes d'Auvergne.

Menaces

Dérangement à proximité du nid : Exploitation forestière - Création de pistes forestières - Bornage de parcelles - Approvisionnement de sites d'agraine aux sangliers - Implantation de nouvelles activités de loisirs

Mesures de gestion conservatoire

Site de nidification :

« Mise en défens » sur un rayon d'environ 200 mètres (en fonction de la topographie) autour du nid du 1^{er} avril au 15 août (pas de travaux forestiers, pas d'ouverture de nouvelles pistes... contrôle de la fréquentation des sentiers de randonnée fermeture des pistes forestières)

Ilots de vieillissement d'une surface minimale de 10 ha

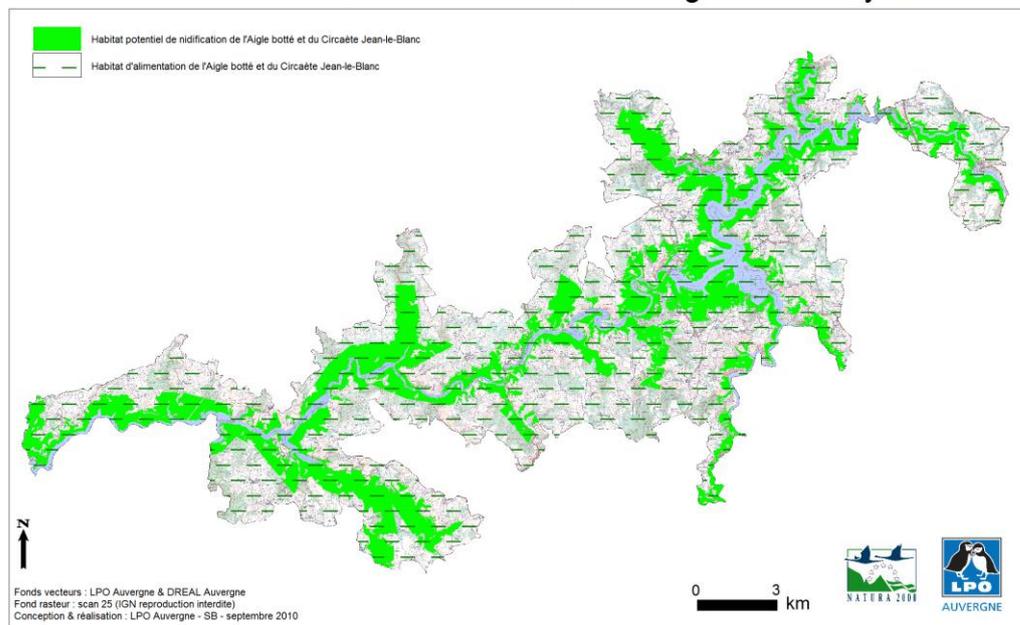
Domaine vital :

Maintien ou implantation de haie ou d'alignement d'arbre

Maintien d'un équilibre en surface boisée, surface prairial et de surface cultivée

Favoriser le bocage et pâturage extensif.

Habitats de l'Aigle botté et du Circaète Jean-le-Blanc dans le site Natura 2000 FR8312010 - Gorges de la Truyère



Bibliographie régionale

- RIOLS R. (à paraître) - Aigle botté - *in* : LPO Auvergne - *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*.
- TOURET P. RIOLS R. - *Etat des lieux pour les espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » dans la ZICO AE 10 (Gorges de la Truyère) – Proposition pour un périmètre ZPS dans le Cantal*. LPO Auvergne - septembre 2005 - 48p.